

## PROGRAMME LEADER GAL SUD VENDEE

### COMPTE RENDU DU COMITE DE PROGRAMMATION

DU 19 septembre 2017

#### Ordre du jour

- Validation du compte rendu du comité de programmation du 4 juillet 2017
- Point d'avancement de la procédure de mise en œuvre opérationnelle du programme Leader du GAL Sud Vendée
- Examen de trois projets de demandes de financement. :
  - L'Eurofestival – Association Let's go
  - Plateforme mobilité à l'emploi et à la formation professionnelle – Investissement Réhabilitation Bâtiment – Mairie de Fontenay
  - Plateforme mobilité à l'emploi et à la formation professionnelle - Investissement matériel– Association Atelier Méca

---

Le Président du Syndicat mixte, Président du GAL Valentin JOSSE, remercie les membres présents pour leur participation. Il propose un tour de table.

Valentin JOSSE indique que le syndicat est en attente de la réception de la convention avec la Région Pays de la Loire, le Président du syndicat étant le premier signataire.

#### **1 – Actualisation des membres du comité de programmation**

Valentin JOSSE, propose de Mme Marie Jo CHATEVAIR rejoigne le collège public. Mme GIRARD directrice de la mission locale précise qu'elle représentera cette structure au comité de programmation et qu'il est donc préférable de la mentionner comme titulaire à la place de Mme THIBAUD, Présidente. M. ADAM est désormais Président d'Atout Linge. Il souhaite siéger à ce titre comme titulaire et propose que la directrice d'atout soit suppléante.

Les membres du comité présents valident ces propositions. Liste des membres du comité de programmation actualisée est jointe en annexe au compte rendu.

Karine FARINEAU, informe les membres publics et privés qu'elle refera un point avec certains membres du comité concernant la désignation de suppléant.

Valentin JOSSE, Président du GAL insiste sur l'importance de la participation régulière de chaque membre au regard de la règle de double quorum. En effet, en absence de quorum, les opérations ne pourront pas recevoir l'avis nécessaire à l'engagement juridique des fonds.

Il est également abordé la notion de conflit d'intérêt, avec le retrait du ou des membres concernés par une opération.

Une note de définition plus précise est en cours de réalisation par l'autorité de gestion. Dans l'attente de cette note, il sera proposé lors du prochain comité d'intégrer dans le règlement une base de définition. Les services du GAL contacteront chaque membre pour refaire un point sur les autres engagements associatifs, mandats...

Le nombre total de membres présents est de 8 représentants du collège public, et 8 du collège privé, soit un total de 16 participants. Le quorum de participation est atteint, cependant la convention tripartite entre la Région Pays de la Loire – autorité de gestion, l'agence unique de paiement – autorité de paiement et le Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée étant en cours de signature, les décisions du comité de programmation du 7 juillet 2017 ne peuvent pas permettre l'engagement juridique de la subvention Leader. Cela n'empêche pas les membres du comité d'auditionner les porteurs de projet puis d'émettre un avis sur les opérations présentées aujourd'hui. Le respect du quorum entre public et privé sera précisé lors du vote suite à la présentation de chacune des opérations.

Ces avis seront validés de façon définitive lors d'un prochain comité de programmation postérieur à la signature de la convention avec l'autorité de gestion.

#### **4 – Présentation des opérations par les porteurs de projets**

Le comité de programmation du GAL SUD Vendée a fait le choix d'auditionner les porteurs de projet. Deux opérations sont à l'ordre du jour du comité du 19 septembre 2017, dont une ayant deux maîtres d'ouvrage différents.

##### **Projet 1 : Eurofestival**

Bénédicte VIVION, secrétaire de l'association Let'sgo, maître d'ouvrage de l'opération, Julien GIRARD membre de l'association en charge de la communication, présentent le projet : Accueil de l'European People Festival 2017 – Pays de la Chataigneraie

L'objectif du projet est de rassembler des représentants de 15 Pays de L'Union européenne (700 personnes) du 22 au 29 juillet 2017 autour d'épreuves sportives et culturelles.

Chaque Pays présent va défendre ses couleurs autour de 5 épreuves sportives (football, basketball, pétanque, natation et badminton) et d'épreuves culturelles (gastronomie, photographie, peinture, théâtre de rue et spectacles).

Le programme du festival prévoit également :

- Un défilé d'ouverture avec 10 000 personnes attendues
- Un Eurovillage ouvert toute la semaine où chaque Pays expose ses spécialités culinaires, ses atouts touristiques et économiques
- Des spectacles gratuits tous les soirs et des concerts gratuits

Cet événement est ouvert à tous et les animations sont gratuites.

Au-delà de l'événement, cette action mobilise 500 bénévoles et 20 communes sont impliquées dans le projet, ce qui renforce le lien entre les acteurs associatifs, commerçants et collectivités locales sur le territoire. Le projet bénéficie du soutien financier des entreprises locales.

Les membres du comité de programmation interrogent les représentants de l'association sur la naissance de ce Festival qui est organisé chaque année dans un Pays différent. Le porteur de projet précise que ce projet est né suite à une rencontre entre des personnes qui souhaitaient créer un événementiel sportif et culturel réunissant plusieurs territoires de l'Europe.

Les membres du comité soulignent le rôle de cette manifestation dans le rapprochement entre les populations et les territoires d'Europe. Il félicite les organisateurs pour la prise de risque d'organiser une manifestation de cette ampleur, pour le lien social qu'ils génèrent entre les bénévoles du territoire du Pays de la Chataigneraie. Les porteurs de projet informent les membres que leur plus grande difficulté a été d'organiser la sécurité de l'évènement avec les services de la Préfecture dans le cadre de Vigipirate qui a induit un surcoût au niveau du poste de dépense sécurité.

Montant total de l'opération en TTC

Postes de dépenses	Montants TTC	Financement	Montant	%
Location matériel lié à l'évènement	102 273,42	Communes	18 000,00	9,29%
Communication	8 650,94	Département 85 - 40 000 euros sur 360 000 euro de dépenses	21 540,00	11,11%
Sécurité	56 847,46	CDC La Chataigneraie -30 000 euros sur 360 000 euro de dépenses	16 153,00	8,33%
Animation concert feux d'artifice	26 064,75	Programme européen LEADER	30 000,00	15,48%
		Conseil régional - 60 000 euros sur 360 000 euro de dépenses ( en cours)	31 200,00	16,10%
		Sponsors	30 000,00	15,48%
		Autofinancement	46 943,57	24,22%
<b>TOTAL</b>	<b>193 836,57</b>	<b>TOTAL</b>	<b>193 836,57</b>	<b>100,00%</b>

Monsieur JOSSE, Président du GAL, remercie Bénédicte VIVION et Julien GIRARD et pour leur intervention. Le porteur de projet se retire. Les membres du comité complètent individuellement la grille de notation.

**Vérification de l'absence de conflit d'intérêt** : aucun membre du comité de programmation n'est membre de cette association.

**Vérification de référentiel d'intervention** : Le programme Leader est sollicité à hauteur de 30 000 euros de FEADER. Cette demande est conforme au référentiel de la fiche action n°4.

15 membres du comité ont remis leur grille sur les 16 membres présents. En effet, pour respecter le quorum public privé, un des suppléants membres du collège public n'a pas complété la grille de sélection.

La moyenne des notes est de : 25 sur 30 points.

Le projet est adopté à l'unanimité. L'ensemble des membres souligne la qualité de cette action. Le montant de subvention accordé est de 30 000 euros de FEADER pour un total de dépenses éligibles de **193 836,57 TTC**.

Les deux projets suivants ont la particularité de poursuivre la même action qui est la création et le fonctionnement d'une plateforme mobilité à l'emploi et à la formation professionnelle.

La Ville de Fontenay porte le projet de réhabilitation du bâtiment pour héberger l'activité et l'association Atelier MECA porte les dépenses d'investissement matériel pour la mise en place de ce service.

Il est proposé aux membres du comité de programmation de recevoir conjointement les deux structures mêmes si administrativement, deux demandes de financement sont présentées. Les porteurs de projets se retireront durant la formalisation de la décision des membres du Comité de programmation.

### **Projet 2 : Plateforme mobilité à l'emploi et à la formation professionnelle – Investissement Réhabilitation Bâtiment**

Claudine PLAIRE, Adjointe à la mairie de Fontenay, maître d'ouvrage de l'opération, présente le projet : Plateforme mobilité à l'emploi et à la formation professionnelle – Investissement Bâtiment accompagnée par Mathieu FORGERIE, directeur du CCAS. Mme CAIRE, Présidente de l'association Atelier Méca et Juliette LEROY Directrice de l'association accompagnent.

#### **Descriptif :**

Depuis de nombreuses années, l'absence de moyens de locomotion adaptés et autonomes du territoire Sud Vendée pour se rendre sur les lieux de stage, de formation, de travail ou au maintien dans l'emploi constitue un frein majeur pour les publics les plus fragilisés. Cet obstacle est identifié et reconnu par les pouvoirs publics, les élus locaux, les structures et services d'accompagnement social et les acteurs de l'insertion professionnelle. Cette absence de mobilité est un obstacle à toutes démarches professionnelles.

En Zone rurale la précarité est d'autant plus renforcée que l'accès à l'emploi nécessite le plus souvent un véhicule personnel. Même si des outils ont été développés, services de transports à la demande ou covoiturage ces modes de transports ne pourront pas :

- Suppléer à l'éloignement,
- Etre suffisamment densifiés
- Correspondre aux horaires de travail souvent atypiques.

La Ville de Fontenay a souhaité jouer un rôle facilitateur pour la création dans le cadre du nouveau contrat de ville 2015-2020 d'une plateforme de mobilité à l'emploi couvrant les 4 Communautés de Communes du territoire Sud Vendée.

L'objectif est de soutenir l'ouverture de cette Plateforme et de déployer une offre de services pertinente visant à faciliter la mobilité géographique de toute personne en recherche d'emploi ou engagée dans un parcours d'insertion professionnelle. Le projet se décline avec quatre services indissociables :

- o Un service Conseil Mobilité guichet unique d'accueil et de diagnostic personnalisé

- Un parc de cycles, scooters et voitures destiné à la location
- Un garage solidaire permettant d'assurer l'entretien et la réparation du parc de cycles, scooters et voitures destinées à la location
- Un service Vente de véhicules d'occasion entièrement révisés à petits prix (entre 1500 et 3000€) avec accompagnement à l'achat.

Postes de dépenses	Montants TTC	Financement	Montant	%
Etudes de faisabilité	14 666,75	FNADT	105 000,00	48,00%
Honoraire maitre d'œuvre	14 976,15	Département 85	31 500,00	14,50%
Travaux	186 156,87	DIRECCTE	3 500,00	1,50%
		Programme européen LEADER	32 640,00	15,00%
		Autofinancement	43 159,77	21,00%
<b>TOTAL</b>	<b>215 799,77</b>	<b>TOTAL</b>	<b>215 799,77</b>	100,00%

Madame Plaire est questionnée sur le rayonnement de l'action à l'échelle du territoire du Syndicat mixte. Elle répond que l'objectif est de créer des antennes en organisant des partenariats avec des structures associatives présentes dans différentes communes dont la Chataigneraie, Benet, Luçon. Par ailleurs, le/la conseiller(ère) en mobilité sera amené(e) à se déplacer.

Les membres du comité de programmation partagent le constat des porteurs de projet sur la nécessité d'organiser une offre de services qui réponde aux problèmes de mobilité des personnes en recherche d'emploi ou de formation professionnelle sur le territoire du Sud Vendée.

Le Garage solidaire sera ouvert également aux particuliers mais dans un cadre stricte ( 30 % des recettes). Les autres bénéficiaires seront prescrits par les structures compétentes en la matière.

Valentin JOSSE, Président du GAL, remercie Madame PLAIRE pour son intervention. Le porteur de projet s'est retiré durant les délibérations. Les membres du comité complètent individuellement la grille de notation.

**Vérification de l'absence de conflit d'intérêt** : Madame PLAIRE, membre du comité de programmation, ne participe pas au vote et se retire durant la délibération.

**Vérification de référentiel d'intervention** : Le programme Leader est sollicité à hauteur de 30% soit 32 640,00 euros de FEADER pour un total de dépenses éligibles de **215 799,77** euros HT. Cette demande est supérieure au référentiel de la fiche action n°6. Le taux d'intervention est au maximum de 30% et le montant de subvention plafonné à 30 000 euros.

Le montant de subvention est réajusté à 30 000 euros.

15 membres du comité ont remis leur grille, dont 8 du collège privé sur les 16 membres présents, Madame PLAIRE n'ayant pas participé au vote.

La moyenne des notes est de : 23,73 sur 30 points.

Le projet est adopté à l'unanimité. L'ensemble des membres souligne le partenariat public privé dans la mise en place de ce service et son ambition de rayonner sur le périmètre du GAL Sud Vendée et celui de la communauté de Commune Sud Vendée littoral. Le montant de subvention accordée est de 30 000 euros de FEADER pour un total de dépenses éligibles de **215 799,77** euros HT.

### **Projet 2 : Plateforme mobilité à l'emploi et à la formation professionnelle – Investissement Matériel**

Juliette LEROY, Directrice de l'association Atelier MECA, maître d'ouvrage de l'opération, présente la partie investissement matériel dont le détail des dépenses est mentionné dans le tableau ci-dessous. Suite aux échanges après la présentation du projet de réhabilitation du Bâtiment, il n'y a pas de question complémentaire.

Postes de dépenses	Montants TTC	Financement	Montant	%
Scooters	28 678,54 €	REGION	15 000,00	16,43%
Signalétique	610,46 €	MSA	3 000,00	3,29%
Logiciel métiers	2 028,00 €	DIRECCTE FDI	20 000,00	21,91%
Outillage atelier	43 295,10 €	Programme européen LEADER	30 000,00	32,87%
Vélos à Assistance Électrique	2 038,30 €	Crédit agricole - Banque populaire	23 000,00	25,20%
Mobilier de bureau	2 124,83 €			
Voiture de location	7 500,00 €	Autofinancement	275,22	0,30%
Voitures de services	4 999,99 €			
<b>TOTAL</b>	<b>91 275,22</b>	<b>TOTAL</b>	<b>91 275,22</b>	<b>100,00%</b>

Monsieur JOSSE, Président du GAL, remercie Madame LEROY pour son intervention. Le porteur de projet s'est retiré durant les délibérations. Les membres du comité complètent individuellement la grille de notation.

**Vérification de l'absence de conflit d'intérêt** : Madame PLAIRE membre du comité de programmation ne participe pas au vote et se retire durant la délibération sur ces deux opérations.

**Vérification de référentiel d'intervention** : Le programme Leader est sollicité à hauteur de 32% soit 30 000,00 euros de FEADER pour un total de dépenses éligibles de **91 275,22** euros TTC. Cette demande est supérieure au référentiel de la fiche action n°6. Le taux d'intervention est au maximum de 30% et le montant de subvention plafonné à 30 000 euros.

Le montant de subvention est réajusté à 27 382,56 euros.

15 membres du comité ont remis leur grille, dont 8 du collège privé sur les 16 membres présents, Madame PLAIRE n'ayant pas participé au vote.

La moyenne des notes est de : 24 sur 30 points.

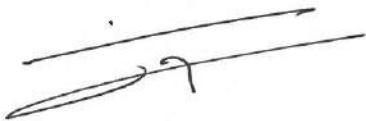
Le projet est adopté à l'unanimité. L'ensemble des membres souligne le partenariat public privé dans la mise en place de ce service et son ambition de rayonner sur le périmètre du GAL Sud Vendée et celui de la communauté de Commune Sud Vendée littoral. Le montant de subvention accordée est de 27 382.56 euros de FEADER pour un total de dépenses éligibles de **91 275.22** euros TTC.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance. La date du prochain comité de programmation est fixée au 15 novembre 2017.

Fait le 5 octobre 2017

A Fontenay le Comte

Le Président du GAL  
Président du Syndicat mixte

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Valentin Josse', written over two horizontal lines.

Valentin JOSSE